

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 13 MARS 2023

| Nombre de Membres | | |
|---------------------|----------|-----------------------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 18 | 13 | 13 + 5 pouvoirs |

Date de convocation
9 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

Présents : **Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Cathy GREINER à Gérard GEORGEL, Pascal DURAND à Marie-Claude CARDOT, Anthony GIRAUD à Guillaume ÉTÉVÉ, Valérie JACOB à Marcel TEDESCO, Séverine HUSSON à Sébastien FRESSE.**

Madame Marie-Claude CARDOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Dél. 09.2023 - Dégrèvement du prix d'une location de salle
N° de délibération : 09_2023

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 13 | 5 | 18 | 0 | 0 | 0 |

Objet : Dégrèvement du prix d'une location de salle

Une administrée a loué la salle du foyer socio culturel le week-end du 18 et 19 février 2023. Cependant, la personne nous a signalé une température anormalement basse. Le Maire ainsi que Laurent NOISETTE, chauffagiste, sont intervenus mais l'origine du problème n'a pas été identifié.

Il est tout de même proposé au Conseil d'accepter une remise gracieuse sur la location, et de réduire le montant total de 40 €, ce qui ramène la location des deux jours à 240 € au lieu de 280€.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- Autorise la remise exceptionnelle sur la location de la salle



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO,
2023.03.14 15:56:10
Ref:20230313-09_2023-DE
Signature numérique
Maire
Maire